

Paris, le 19 septembre 2006

**Avis de l'Autorité sur l'homologation du dispositif
de mesure de bruit et de suivi des trajectoires des aéronefs
installé sur l'aéroport de Bâle - Mulhouse.**

Par lettre du 15 mai 2006, le responsable du service environnement de l'EuroAirport a saisi l'ACNUSA en vue de l'homologation du dispositif de mesure de bruit et de suivi des trajectoires des aéronefs de l'Aéroport de Bâle – Mulhouse.

Les membres de l'Autorité ont pris connaissance de l'avis positif de la direction des services de la navigation aérienne, au regard de la conformité au cahier des charges établi par la DGAC en ce qui concerne les informations radar.

Le descriptif du système et l'historique de sa mise en place ont été présentés aux membres de l'Autorité lors de leur réunion plénière du 15 septembre 2006, par le Directeur adjoint et le service environnement de l'Aéroport.

Le 16 mars 2005, l'ACNUSA avait agréé la société LOCHARD pour les opérations de maintenance effectuées sur Bâle – Mulhouse, conformément à ses prescriptions techniques.

En vertu de l'arrêté du 20 juillet 2004 relatif aux dispositions de mesure de bruit et de suivi des trajectoires des aéronefs, l'Autorité donne un avis favorable à l'homologation de ce système par arrêté interministériel.